



## **AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2015-026**

La Ville de Bois-des-Filion désire recevoir des offres d'entreprises se spécialisant dans l'entretien ménager et la surveillance pour des bâtiments municipaux pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020. Ce contrat sera renouvelable annuellement avant le 15 décembre de chaque année, par voie de résolution du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion.

Seuls sont autorisés à présenter une offre les soumissionnaires ayant une place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics conclu avec le Québec et applicable à la Ville.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le biais du système électronique d'appel d'offres SEAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)), moyennant le paiement des frais exigés par l'exploitant du système. La Ville décline toute responsabilité du fait que des documents transitant par ce système seraient incomplets ou manquants.

Pour toute question relative au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent s'adresser **exclusivement** au responsable identifié ci-après :

Monsieur Francis Ouellet, directeur du Service des loisirs  
et du développement communautaire  
Téléphone : (450) 621-1460, poste 156  
Télécopieur : (450) 621-8483

**Courriel : [fouellet@ville.bois-des-filion.qc.ca](mailto:fouellet@ville.bois-des-filion.qc.ca).**

Tout manquement à cette obligation par un soumissionnaire pourra entraîner le rejet de son offre.

Pour être considérée, l'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'une valeur minimale de dix pour cent (10 %) du montant total de l'offre (taxes incluses), valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture des offres, sous la forme décrite ci-après :

- un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'Autorité des marchés financiers à se porter caution.

La garantie de soumission doit, de plus, être accompagnée d'une lettre d'engagement, émise par une compagnie d'assurances détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie stipulant qu'un cautionnement d'exécution, représentant une valeur de cent pour cent (100 %) du montant total de l'offre (taxes incluses), sera accordé au soumissionnaire si son offre est retenue.

Votre offre scellée doit être déposée avant 11 h, **le 7 décembre 2015**, au Service du greffe, à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, à l'adresse suivante :

375, boulevard Adolphe-Chapleau  
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1.

Les heures d'ouverture de l'hôtel de ville sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi inclusivement.

Les offres reçues seront ouvertes publiquement le même jour, à 11 h 1.

La Ville de Bois-des-Filion ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 18 novembre 2015.

**Charles-Hervé Aka, LL M**  
**Greffier**